

Les crimes commis par la France en Bretagne : quelques citations introductives. Le livre bleu de la Bretagne

Michel ROCARD, ancien premier ministre de François MITTERRAND, confidence révélée par WIKILEAKS, faite en 2005 à l'ambassadeur des Etats-Unis en France, M. Craig STAPLETON :

« La France s'est construite sur la destruction de cinq cultures : les cultures bretonne, occitane, alsacienne, corse, flamande La France est une création militaire, faite de nations non homogènes ».

Arnaud LEPARMENTIER, journal le Monde, 15 novembre 2012, page 28 : « Le temps n'est plus où l'on pouvait hispaniser la Catalogne, comme la troisième république a francisé, avec son armée et ses instituteurs, la Bretagne et le midi de la France ».

Louis MELENNEC : En droit international, la Bretagne n'est en aucun cas une partie de la France, pas davantage une « province » du pays autoproclamé « des droits de l'homme ». Envahie, détruite, soumise, pillée de ses finances, de ses hommes, de ses talents, la Bretagne est et reste, au regard des Principes généraux du droit et du droit international, une colonie, c'est à dire un pays occupé. L'occupation d'un pays par la force, même de longs siècles après son invasion, ne crée aucun droit au bénéfice de l'envahisseur. L'ONU vient de le rappeler, sous la forme d'une flagellation administrée à la France : ce pays est une puissance coloniale dans les îles de Polynésie, son seul droit dans ces territoires est de les évacuer. Par sa valeur universelle, l'histoire de la Bretagne a quelque chose d'unique, pour ceux qui se donnent la peine de la lire, en ce qu'elle permet de comprendre, dans sa version condensée, de quelles abominations l'espèce humaine est capable, ce qu'on peut faire pour dissimuler des faits aussi atroces, pendant une durée aussi longue, et par quelles complicités honteuses les mensonges se perpétuent. Les crimes contre l'humanité perpétrés en Bretagne, en particulier en 1793 et en 1794, se situent au sommet – par leur cruauté insensée –, des horreurs commises par des êtres humains, même si d'autres peuples ont subi des atrocités identiques, en particulier les Arméniens et les Juifs.

MORVAN LEBESQUE, Comment peut-on être breton ? Paris, 1970, éditions du Seuil, pages 43, 50, 51 : « L'enfer est privation d'histoire Extravagante imposture : il faut qu'un Breton quitte l'école pour apprendre l'histoire de son pays ... Pour s'en informer, il devra l'étudier en marge, à ses frais, comme s'il s'intéressait par goût personnel aux Indiens ou aux Hittites On m'a bêtement menti, on m'a traité comme un enfant de l'Assistance publique. Lorsque, malgré tout, j'ai su que ma nation avait existé, on me l'a dépeinte (comme) une mégère arriérée et patoisante, dont je devais m'estimer heureux d'avoir été séparé ».

HAZO NETANEL, Président de l'Association Bretagne-Israël, 2010 : « Je suis toujours avide des leçons d'histoire du docteur Mélenec. Que de régressions, de persécutions, de tueries perpétrées à l'encontre de ce peuple qui veut légitimement vivre sa culture, sa langue, dans son propre pays ! C'est un miracle qu'il soit toujours debout. La pugnacité, l'opiniâtreté ne sont pas de vains mots pour désigner les Bretons. Les Juifs ont les mêmes qualités. Vos écrits rejoignent mes réflexions sur les peuples Juif et Breton Le peuple Breton sort de cette léthargie, de ce confort d'esclave ou tout est mis à sa disposition par la déesse raison, pour mieux l'étouffer. Le chemin sera long encore jusqu'à l'indépendance mais elle est inéluctable. La France est en faillite morale, intellectuelle, elle éclatera du fait des différentes communautés qui la phagocytent C'est une chance pour les peuples premiers de France. Les nouveaux médias changent la donne. Vos recherches qui étaient mises au ban, sont maintenant publiées. »

Pierre LEMOINE, ex président de l'UFCE : « Parmi les Bretons, cher Louis Mélenec, vous êtes de ceux qui ont rendu le plus de services à la Bretagne depuis plus d'un siècle ».

Réponse : " je ne crois pas que cela soit vrai. Mais que cela soit vrai ou non, les merdias bretons qui m'ont exclu s'appellent maintenant **les merdias de la KOLLABORATION**. A libération, on les pendra."

REYNALD SECHER, historien du génocide et du mémoricide vendéen. « Ils ont fait des criminels des héros, des victimes des criminels; et ils ont incrusté les noms de ces criminels sur les façades des monuments publics"

Gilles-William Goldnadel, Président d'avocats sans frontières : « "Il s'agit bien un génocide, le génocide de la Révolution française ... L'incroyable, l'impensable, l'inimaginable est que ce génocide est le fruit de ceux qui

prétendaient agir au nom de principes nouveaux, de droits universels : les droits de l'homme. N'est-ce pas cela que l'on appelle le négationnisme ? L'imprescriptibilité, ce qui est vrai pour l'un, comme pour le génocide des Arméniens, doit être vrai pour les autres ... »

HUBERT PAGANI, auteur compositeur, juif et fier de l'être :
« **Les Bretons sont les Juifs de la France** ».

MARCEL TEXIER, agrégé de l'Université, ex-Président de l'OBE (Bretons du Monde). « Vous faites œuvre de salubrité publique, docteur Mélenec. La Bretagne a été incorporée à la France à la suite d'une succession de crimes et d'opérations frauduleuses, pires : crapuleuses. Les invasions françaises de la fin du 15^{ème} siècle ont scandalisé les contemporains. Toute l'Europe s'était alliée pour soutenir les Bretons dans leur lutte patriotique pour défendre leur pays, tous les pays alliés envoyèrent des troupes en Bretagne .Le texte connu sous le nom « d'Edit d'Union », publié unilatéralement par la France, en août 1532, présenté comme un traité jusqu'à vos travaux de juriste et d'historien, c'est à dire comme un accord bilatéral conclu par deux puissances souveraines, ne fut rien d'autre qu'un tour de passe-passe juridique, initié et perpétré par la France seule : jamais les Bretons n'ont été consultés sur leur sort, ils n'ont ni négocié, ni participé à la rédaction de ce texte, ils ne l'ont pas paraphé, il a été publié unilatéralement sans vote de leur part, par la France seule.

En 1532, Bretagne a été annexée contre son gré : les Bretons avaient le canon dans le dos, et, depuis les invasions de 1491, ne possédaient plus d'armée pour chasser leur ennemi : voilà toute la vérité. Merci de l'avoir dite, et de l'avoir démontrée d'une manière irréfutable. (Personne n'a tenté de réfuter vos recherches, d'ailleurs). Si la France est toujours présente en Bretagne, c'est par l'effet de la force, non du droit. Au regard du droit international, le prétendu traité de 1532, ironiquement baptisé « d'union perpétuelle de la France et de la Bretagne», étant nul de nullité absolue, la Bretagne est juridiquement indépendante. L'ONU vient de rappeler que la France n'est présente dans les îles de Polynésie, que par le fait d'une colonisation : la situation est la même en Bretagne. Vos publications nous confèrent UNE FORCE MORALE CONSIDERABLE. Vos travaux ont été insultés ? Laissez glisser les insultes avec mépris. Pensez à Théodore HERZL, le père de l'Etat juif, à qui on jetait des pierres ». (Extraits du livre Bleu de la Bretagne, téléchargeable sur la toile).